

## COMPOSITION DU CA EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le CA est actuellement composé de onze administrateurs dont l'organisation est membre certifié de l'ACQ (quatre camps de vacances (CV) et trois camps de jour (CJ)) et quatre d'entre eux occupent un poste d'officier (président, vice-président, secrétaire et trésorier). Un représentant élu est issu des camps de jour municipaux (CJM). Enfin, trois administrateurs indépendants (IND) sont élus par les membres certifiés, ils ne représentent aucune organisation membre.

### ÉLECTIONS 2024

COLLÈGES ÉLECTORAUX	À MI-MANDAT	EN ÉLECTION
Camps de vacances / Camps familiaux (CV)	2	2
Camps de jour (CJ)	2	1
Camps municipaux (CJM)	0	1
Indépendants	1	2

### STATUTS EN VUE DES ÉLECTIONS À L'AGA 2024

COLLÈGES ÉLECTORAUX ACTUELS	NOMS DES ADMINISTRATEURS	ÉTAT DE LA SITUATION DES ADMINSTRATEURS	ÉTAT DU SIÈGE À LA PROCHAINE ÉLECTION
CV	THOMAS LEPAGE-GOUIIN (Président)	ENTAME LA 2 <sup>E</sup> ANNÉE DE SON 3 <sup>E</sup> MANDAT	PAS EN ÉLECTION
CV	SHAUNA JOYCE (Vice-présidente)	ENTAME LA 2 <sup>E</sup> ANNÉE DE SON 3 <sup>E</sup> MANDAT	PAS EN ÉLECTION
CV	MARILYSE RICHARD-ROBERT (secrétaire)	TERMINE SON 2 <sup>E</sup> MANDAT	SIÈGE EN ÉLECTION
CV	LARA WILLIS	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	SIÈGE EN ÉLECTION
CJ	OLIVIER LAUZON (trésorier)	ENTAME LA 2 <sup>E</sup> ANNÉE DE SON 3 <sup>E</sup> MANDAT	PAS EN ÉLECTION
CJ	NANCY ROZON	ENTAME LA 2 <sup>IÈME</sup> ANNÉE DE SON 2 <sup>IÈME</sup> MANDAT	PAS EN ÉLECTION
CJ	FRÉDÉRIC LANOUE	TERMINE SON 2 <sup>E</sup> MANDAT	SIÈGE EN ÉLECTION
CJM	STEEVE CROTEAU	TERMINE SON 2 <sup>E</sup> MANDAT	SIÈGE EN ÉLECTION
IND	PASCAL ROUSSEAU	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	SIÈGE EN ÉLECTION
IND	MATHIEU LABINE-DAIGNEAULT	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	SIÈGE EN ÉLECTION
IND	PATRICK LACROIX	ENTAME LA 2 <sup>IÈME</sup> ANNÉE DE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	PAS EN ÉLECTION

\*NOTE. Tel qu'adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2021, en prévision de la refonte de la composition du CA rendue nécessaire par le code de gouvernance du ministère de l'Éducation, le mandat d'un des administrateurs de chacun des collèges électoraux (camps de vacances/familiaux, camps de jour et camps municipaux) était exceptionnellement d'une durée d'un an.